

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Conseillers présents : M. POUGET-CHABROLLE, Maire – M. SEPTIER, Mme ROMEUF et M. FOULHOUX, Adjoints – Mmes BERNARD et NUNES - M. COMONT – Mme BRUN – M. GEOFFRE.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 FEVRIER 2016.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 février 2016, est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Information du conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal (Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- T2 : Arrivée de Mme Cyrielle DUPARD, le 1^{er} avril 2016.

3. COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2015.

M. le Maire présente les comptes de gestion 2015 du budget communal, de l'assainissement et du CCAS, dressés par Mme la receveuse municipale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2015.

Le conseil, présidé par M. SEPTIER Maurice, approuve à l'unanimité, les comptes administratifs 2015 des 3 budgets qui retracent les opérations de l'exercice 2015.

4. AFFECTATIONS DES RESULTATS.

Il est ensuite décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget communal d'un montant de 164 923.52 €, à la section d'investissement pour 58 135.56 € et le reste constitue un report à nouveau créditeur en section de fonctionnement (106 787.96 €).

L'excédent de fonctionnement du budget assainissement d'un montant de 454.51 € est affecté à l'excédent reporté en fonctionnement (report à nouveau créditeur).

5. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de voter le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune.

Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de reconduire les taux d'imposition de l'année précédente :

- Taxe d'habitation : 3.80 %
- Taxe foncière (bâti) : 5.37 %
- Taxe foncière (non bâti) : 39.91 %

6. FIXATION DE LA REDEVANCE ANNUELLE D'ASSAINISSEMENT 2016.

Afin de tendre vers l'équilibre de la section de fonctionnement du budget assainissement, le conseil décide (abstention de Mme BRUN, vote contre de M. POUGET-CHABROLLE) d'augmenter de 1 € le montant de la redevance annuelle

d'assainissement, à savoir 74.30 €, pour l'année 2016, à laquelle se rajoute 11,70 € de redevance pour modernisation des réseaux de collecte, soit un total de 86 €.

7. RESTAURATION DE L'ÉGLISE - 2ÈME TRANCHE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. le Député André CHASSAIGNE a accordé 10 000 € de subvention, pris sur sa réserve parlementaire.

8. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « RESTAURANTS DU CŒUR ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention présentée par l'association « Restaurants du cœur », basée à Clermont-Ferrand et qui intervient notamment à Ambert. Plusieurs habitants d'Auzelles bénéficient de leur aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 3 abstentions (Mme BERNARD, M. FOULHOUX et M. COMONT), donne son accord pour le versement d'une subvention de 50 €, à l'association « Restaurants du cœur ».

9. VOTES BUDGETS PRIMITIFS 2016

- Budget communal :

Dépenses de fonctionnement : 518 481.96 €	Recettes de fonctionnement : 518 481.96 €
Dépenses d'investissement : 733 056.93 €	Recettes d'investissement : 733 056.93 €
Dépenses totales : 1 251 538.89 €	Recettes totales : 1 251 538.89 €

- C.C.A.S. :

Dépenses de fonctionnement : 5 122.03 €	Recettes de fonctionnement : 5 122.03 €
--	--

- Assainissement :

Dépenses de fonctionnement : 8 420.51 €	Recettes de fonctionnement : 8 420.51 €
Dépenses d'investissement : 31 363.60 €	Recettes d'investissement : 31 363.60 €
Dépenses totales : 39 784.11 €	Recettes totales : 39 784.11 €

10. DESIGNATION DE REFERENTS « ACCUEIL »

Le Conseil Municipal désigne comme référent « Accueil » au Parc Livradois-Forez :

- Mme Isabelle ROMEUF, 2^{ème} adjointe
- Mme Marie-Laure NUNES, conseillère municipale

11. DIVERS

- SDIS : les interventions non urgentes deviennent payantes (par exemple 200 € pour la destruction de nids d'hyménoptères).
- Achat d'un aspirateur pour la salle des fêtes (550 €).
- Le conseil autorise M. Patrick ROUVET à exploiter des chablis dans la forêt communale de la Griffolle-Haute. Une convention sera signée avec l'ONF.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 22 heures.

Affiché à la porte de la Mairie, le 4 avril 2016.

Le Maire,



Paul POUGET-CHABROLLE.